DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

RELATIVES À LA POURSUITE DE L'ACTIVITÉ
MALGRÉ DES CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS À LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Société : AB.SAB COUTURE

SASU au capital de 10 000€

Siège social : 66 Avenue des Champs-Élysées 75008 Paris

RCS PARIS N° SIREN 983 980 368

N° SIRET 983 980 368 00010

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

DU 26 Avril 2026

PRÉAMBULE

Madame Sabrina Gaouoaui, l'associé unique, statuant conformément aux dispositions légales et statutaires applicables, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2025**, constate que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

RÉSOLUTION UNIQUE

POURSUITE DE L'ACTIVITÉ

L'associé unique constate que, du fait des pertes constatées dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

En conséquence, conformément aux dispositions légales applicables, l'associé unique décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Il est en conséquence décidé la **poursuite de l'activité sociale**.

POUVOIRS

L'associé unique donne tous pouvoirs à la Présidente, avec faculté de subdélégation, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, notamment :

- publication d'une annonce légale,
- dépôt du présent acte auprès du greffe du tribunal de commerce,
- et toutes formalités afférentes.

Fait à : Paris
Le : 26 Avril 2026

Sabrina Gaouaoui
Présidente AB.SAB COUTURE

AB.SAB Couture
66 avenue des Champs Élysées
75008 Paris
Siret: 983 980 368 00010 - APE 4791B

Le 26/04/2026, certifié conforme à l'original

Fait à Paris

Le 26 Avril 2026

SIGNATURE DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

Sabrina Gaouaoui

S.G.